

# →→→ Possibilités forestières 2023-2028



## Résultats préliminaires

### Unité d'aménagement 061-51

Depuis 2016, le calcul des possibilités forestières est synchronisé avec la disponibilité d'un nouvel inventaire écoforestier. Le calcul n'est donc plus effectué de façon systématique et uniforme dans toutes les unités d'aménagement au même moment. Ils sont dorénavant réalisés de façon continue. Les possibilités forestières sont examinées aux cinq ans par le Forestier en chef pour l'ensemble des unités d'aménagement.

Il n'y a pas de nouveau calcul des possibilités forestières pour cette unité d'aménagement. Des vérifications ont toutefois été réalisées afin de valider la nécessité de modifier les possibilités forestières actuelles.

### Résultats préliminaires présentés en revue externe

La revue externe vise à partager les résultats préliminaires du calcul des possibilités forestières pour 2023-2028 afin de s'assurer que les éléments pertinents ont été adéquatement pris en compte. Pour cette raison, le Forestier en chef sollicite vos commentaires concernant les résultats présentés. Ces derniers doivent être acheminés par courriel en respectant les délais indiqués sur le site web, à l'adresse suivante : [bureau@forestierenchef.gouv.qc.ca](mailto:bureau@forestierenchef.gouv.qc.ca) en précisant l'unité d'aménagement concernée, la préoccupation ainsi que les coordonnées et le nom d'un répondant.

Dans le cadre de cette revue externe, le Forestier en chef présente les résultats préliminaires obtenus selon la stratégie d'aménagement proposée par la Direction générale régionale du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour 2023-2028.

### Possibilités forestières préliminaires et écart avec 2018-2023

	Possibilités forestières (m <sup>3</sup> bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2018-2023	11 400	1 400	3 100	1 300	8 700	3 700	12 100	38 900	12 900	93 500
2023-2028	10 100	1 300	2 800	1 200	7 800	3 300	10 800	34 800	11 500	83 600
Δ	-11%	-7%	-10%	-8%	-10%	-11%	-11%	-11%	-11%	-11%

#### Enjeu relié aux résultats préliminaires

Le Forestier en chef a fait une évaluation advenant l'absence de récupération des bois liée à la maladie corticale du hêtre. La mortalité pourrait entraîner des baisses de possibilités forestières de 4 600 m<sup>3</sup>/an pour les autres feuillus durs et de 700 m<sup>3</sup>/an pour les érables. Cet impact n'est pas intégré dans les résultats préliminaires présentés.

### Explication des écarts par rapport à 2018-202

Par ordre d'importance, les écarts observés résultent de l'impact combiné des éléments suivants :

- ▶ Le retrait des pentes abruptes selon la nouvelle cartographie des pentes par LIDAR
- ▶ À ce stade, les lisières boisées riveraines ne contribuent pas aux possibilités forestières
- ▶ Le retrait de la superficie à vocation acérico-forestière
- ▶ Le retrait de la limitation de la baisse des possibilités forestières pour le groupe SEPM appliquée pour 2018-2023

### Éléments analysés

L'unité d'aménagement 061-51 est le fruit de la fusion de l'unité d'aménagement 061-51 avec une partie de l'ancienne de l'unité d'aménagement 061-52. Dans ce contexte, les dernières possibilités forestières de l'unité d'aménagement 061-51 fusionnée sont le résultat combiné des calculs produits pour l'unité d'aménagement 061-51 pour la période 2018-2023 et celui de l'ancienne unité d'aménagement 061-52 pour la période 2015-2018 et mis à jour pour la période 2018-2023.

Le Forestier en chef a procédé à des analyses afin de vérifier si des éléments nouveaux justifient une mise à jour des possibilités forestières.

Pour l'unité d'aménagement 061-51, aucune nouvelle donnée d'inventaire écoforestier n'est disponible pour 2023-2028 et aucune perturbation majeure n'a affecté le territoire depuis 2018. Les analyses réalisées démontrent que la pérennité de la ressource n'est pas compromise.

### Éléments analysés

- ▶ Les perturbations naturelles survenues depuis 2018
- ▶ Une nouvelle cartographie des pentes par LIDAR
- ▶ La superficie à vocation acérico-forestière
- ▶ Les nouvelles aires protégées annoncées
- ▶ Les territoires d'intérêt exclus de l'aménagement forestier
- ▶ Les mesures d'harmonisation de portée stratégique appliquées sur le territoire

### Certification forestière

Il n'y a pas de modalité de certification forestière considérée au calcul des possibilités forestières de cette unité d'aménagement.

## Superficie des travaux commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

	Coupes totales	Coupes partielles		
		Éclaircie commerciale SEPM	Coupe progressive irrégulière à régénération lente*	Coupe progressive irrégulière à couvert permanent**
2018-2023	121	2	375	454
<b>2023-2028</b>	<b>120</b>	<b>0</b>	<b>370</b>	<b>440</b>
Δ	-1%	-100%	-1%	-3%

\* Inclut la coupe progressive régulière

\*\* Inclut la coupe de jardinage

### Explication des écarts par rapport à 2018-2023

La nouvelle cartographie des pentes par LIDAR entraîne une baisse de la superficie destinée à l'aménagement ayant un impact sur les travaux commerciaux

## Superficie des traitements non commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

	Plantation	Regarni	Entretien des plantations	Éducation des peuplements naturels
2018-2023	20	10	30	30
<b>2023-2028</b>	<b>20</b>	<b>10</b>	<b>30</b>	<b>30</b>
Δ	0%	0%	0%	0%

### Particularité

La stratégie prévoit également 10 ha/an d'élagage

### Explication des écarts par rapport à 2018-2023

La superficie des traitements non commerciaux est inchangée.

## Budget sylvicole disponible et investi

Le budget disponible dans la modélisation pour cette unité d'aménagement est de 625 650 \$ par année. La réalisation des travaux sylvicoles prévue à la stratégie requiert un budget annuel de **598 005 \$**, soit 96 % du budget disponible.

## Répartition de la superficie considérée au calcul par catégorie de territoire

Catégories	Superficie	
	Hectares	%
Superficie totale de l'unité d'aménagement	81 070	100%
Retraits de superficie		
Territoire non forestier	13 500	17%
Territoire forestier peu productif (30 à 50 m <sup>3</sup> /ha)	0	0%
Territoire forestier exclu de l'aménagement	19 340	24%
Superficie destinée à l'aménagement forestier	48 230	59%

### Principal changement dans le territoire

Ajustement de la superficie selon les nouvelles catégories utilisées pour les possibilités forestières 2023-2028

## Enjeux à considérer pour la détermination

Les résultats préliminaires présentés ne tiennent pas compte <sup>1</sup> des ajustements qui seront apportés par la *Stratégie nationale de production de bois*<sup>2</sup>. Cet élément pourrait être considéré lors d'une mise à jour des possibilités forestières.

## Documentation complémentaire

Puisqu'il n'y a pas de nouveau calcul pour cette unité d'aménagement, la documentation présentée pour les périodes 2015-2018 et 2018-2023 demeure pertinente. Cette documentation présente les enjeux d'aménagement durable des forêts intégrés au calcul de la période précédente. Elle se trouve aux endroits suivants :

### Rapport final pour la période 2018-2023

[https://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2016/05/06151\\_rapport\\_final\\_v3-0.pdf](https://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2016/05/06151_rapport_final_v3-0.pdf)

[https://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2013/06/06152\\_Rapport\\_determination\\_v3.0.pdf](https://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2013/06/06152_Rapport_determination_v3.0.pdf)

### Décision du Forestier en chef pour la période 2018-2023

[https://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2016/05/06151\\_fiche-\\_determination\\_18\\_v3.pdf](https://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2016/05/06151_fiche-_determination_18_v3.pdf)

Des informations supplémentaires sont disponibles à l'adresse suivante : <https://forestierenchef.gouv.qc.ca/documents/calcul-des-possibilites-forestieres/periode-2023-2028/>

Le 3 juin 2021

<sup>1</sup> <https://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/especes/caribou-quebec/amenagement-habitat-caribou-forestier/>

<sup>2</sup> <https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/amenagement-durable-forets/strategie-damenagement-durable-forets/strategie-nationale-production-bois/>